

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 Décembre 2015**

Étaient présents :

M. JEGO Jean-Jacques, Mme KACI Chantal, M. BASUYAUX Jean, Mme ROUSSEAU Isabelle, M. LEMAIRE Denis, Mme MARRE Annie, M. VANDENBLECKEN Patrice, Mme ZYCH Danièle, Mme GUENNEUGUES Sabine, Mme MAURY Béatrice, M. DELAGE Laurent, M. BAPTISTE Michel, Mme BERKANI Marie-Noëlle, M. LOUVET Aurélien, Mme BENBOURICHE Catherine, M. MORET Maurice, Mme GENRIES Pierrette, M. BONIN Christophe, M. SMAGUINE Florent, Mme DUCROT Pierrette, M. CAGNARD Maurice, Mme CAILLAUD Isabelle et M. BERNARDO José.

Absents excusés ayant remis leur pouvoir :

M. HEUZE Christian à M. JEGO Jean-Jacques,
M. DYONIZY Christian à Mme ROUSSEAU Isabelle,
M. BERTON Alain à M. DELAGE Laurent,
Mme BELKACEMI Fadila à Mme MAURY Béatrice,
Mme MEYRAND Bernadette à M. BAPTISTE Michel,
M. BEAUPÈRE Hervé à M. SMAGUINE Florent.

Secrétaire :

M. DELAGE Laurent.

1. Approbation du compte rendu du 27 Novembre 2015

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Monsieur SMAGUINE Florent précise (concernant l'intercommunalité) qu'il a repris les propos de Monsieur BASUYAUX Jean lorsqu'il a dit qu'il préférerait être grand chez les petits que petits chez les grands.

2. Décision modificative n°5 « Commune »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2015.021 en date du 27 mars 2015 concernant le budget unique 2015 commune,

Vu la décision du Maire n°2015.01 en date du 20 avril 2015 concernant la décision modificative commune n°1,

Vu la délibération n°2015-045 en date du 26 juin 2015 concernant la décision modificative commune n°2,

Vu la délibération n°2015-063 en date du 16 octobre 2015 concernant la décision modificative commune n°3,

Vu la délibération n°2015-090 en date du 27 Novembre 2015 concernant la décision modificative commune n°4,

Considérant qu'il est nécessaire de faire un ajustement de crédits en cette fin d'année,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal les modifications suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de Crédits	Augmentations de Crédits	Diminution de Crédits	Augmentations de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-6419-0 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00	0.00	0.00	1 160.00
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	1 160.00
D-6554-2 : Contributions aux organismes de regroupement	0.00	1 160.00	0.00	0.00
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00	1 160.00	0.00	0.00
Total FONCTIONNEMENT	0.00	1 160.00	0.00	1 160.00
Total Général		1 160.00		1 160.00

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTÉ la décision modificative n°5 au Budget communal comme exposée ci-dessus.

3. Questions diverses

➤ **Point financier église**

Monsieur le Maire donne les éléments financiers concernant les travaux de l'église :

- *Dons : 20 430 €*
- *DETR : 19 390 €*
- *Réserve parlementaire de Monsieur Eblé : 15 000 €*
- *Subvention fondation du patrimoine : 9 000 €*
- *Concert des Fous Chantants du 12 Décembre 2015 : 1 320 €*

Le total est donc de 65 140 euros. Le coût de la mise en sécurité a été de 66 480 euros. Le montant des travaux de réhabilitation s'élève à 1 019 634,50 euros.

➤ **A.C.L.S**

Monsieur le Maire indique que l'A.C.L.S. lui a fait part des conclusions de son bureau. Suite à un autre rendez-vous avec l'avocat, le trésorier a reconnu ses erreurs. Un protocole d'accord de remboursement de la somme de 16 180 € a été signé avec un échelonnement des remboursements jusqu'au 31 Mai 2016. Il s'est excusé auprès du bureau de l'A.C.L.S., des anciens Présidents et de l'ensemble des bénévoles.

Monsieur SMAGUINE Florent indique que, financièrement, c'est une affaire qui se termine bien mais, humainement, ce n'est pas le cas.

➤ **Finances**

Madame DUCROT rappelle qu'elle avait demandé l'état des consommations des crédits. Monsieur le Maire indique qu'il est déjà contrôlé par le percepteur.

➤ **Temple**

Monsieur LEMAIRE Denis fait un état des travaux du temple et présente des photographies des travaux.

➤ **Police Municipale**

Monsieur CAGNARD Maurice demande s'il est possible de définir le rôle des policiers municipaux.

Monsieur le Maire indique qu'ils sont des îlotiers. Ils font de la surveillance. Il indique qu'il ne souhaite pas armer la police municipale.

Monsieur CAGNARD Maurice demande que nous puissions réfléchir aux rôles de la police municipale pour assurer sa sécurité et la sécurité des administrés. Il indique que nous lui devons aussi la sécurité notamment par les gilets pare-balles.

Monsieur le Maire indique qu'ils sont en commande.

Monsieur CAGNARD Maurice insiste sur la protection de la police municipale. Les policiers peuvent aussi être agressés. Il pense qu'il serait judicieux de les armer pour leur sécurité et celle des administrés. Il y a des dispositions de l'État. L'arme est fournie par l'État.

Madame MAURY Béatrice indique que les communes qui arment leur police municipale sont dotées d'une grande équipe.

Monsieur LEMAIRE Denis indique que s'ils sont armés il y a derrière un encadrement important à faire. La formation est très stricte, d'autant plus pour la police municipale. Il faut un encadrement quotidien. Nous ne pouvons pas laisser des gens armés sans encadrement. Il y a peut-être une réflexion à faire sur le volet intercommunal. Il ne faut pas prendre de risque pour la population et pour les policiers eux-mêmes.

Monsieur le Maire indique aussi que la formation de la police municipale n'est pas aussi importante que pour la police nationale ou la gendarmerie. Il indique que la police municipale va cependant chaque semaine à la gendarmerie pour collaborer et échanger.

Monsieur CAGNARD Maurice indique que, pour lui, les policiers n'ont pas qu'un rôle de surveillance. Ils ont aussi un rôle d'action et de protection.

Madame MAURY Béatrice pense que cela demande une structure plus importante.

➤ **Etat de la route devant la Boulangerie et la Mairie**

Madame DUCROT Pierrette demande un point de la situation concernant le litige sur cette portion de voirie.

Monsieur LEMAIRE Denis indique que les avocats des différentes parties devaient se rencontrer en novembre, puis en décembre et, maintenant, nous attendons.

Monsieur SMAGUINE Florent indique que devant la boulangerie cela devient dangereux notamment pour les motos.

Monsieur LEMAIRE Denis propose de renforcer la signalétique.

Fin de séance à 21 heures 05